

# COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

### **Présents,**

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge du scolaire :	Bernard SAILLANT
L'adjoint en charge de l'urbanisme	Sébastien PACCARD
L'adjoint en charge de la voirie et des réseaux	Serge CHAMOT
L'adjoint en charge de la gestion des bâtiments	Olivier CHAMOT

**Présents** : Mmes et MM. Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Jean-Claude CHARTRES, Magali STEICHEN, Mickaël BAF COP, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

**Absents** : Mme Nathalie HENRY

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT

Le maire ouvre la séance à 19H30 excusant Nathalie HENRY et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

## **FINANCES**

Le conseil municipal est informé que le poste de trésorière (perception de Cruseilles) a été attribué à Mme Dominique ALVIN qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Il rappelle que l'intérim a été assuré par Mme Valérie Gerbe.

Le maire propose également de :

- \* Réajuster le budget général en effectuant des virements de crédits d'un chapitre à l'autre en section de fonctionnement ;
- \* de renouveler l'ouverture de crédit de 300.000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie ;
- \* de valider l'indemnité de conseil au comptable du trésor à hauteur de 471,18 €.

## **CANTINE SCOLAIRE**

MM. SAILLANT et PACCARD font le point sur l'évolution du chantier de la cantine adjudé à l'entreprise EDEN HOME. Ils confirment que la durée du chantier devrait être de 4 mois hors intempéries. Ils indiquent qu'un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et du personnel de la cantine étudie l'équipement de cette cantine ainsi que la faisabilité d'une restauration par self service.

## **URBANISME**

Le maire fait le point sur l'évolution du droit du sol et le transfert devenu quasi automatique du Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité.

La commune étant dotée d'un POS et qu'il y a obligation d'ici fin 2015 de lancer la transformation en PLU tout en tenant compte des impératifs du SCOT, de la loi ALUR, et des Grenelles de l'environnement, il est décidé, à l'unanimité de ne pas s'opposer à ce transfert ; l'ensemble des communes de la CCPC ont donné un avis favorable à l'élaboration d'un PLUi.

### Instruction des autorisations d'urbanisme

La DDT n'assurant plus les instructions du droit du sol, il est décidé de reconduire pour l'année 2015 la convention d'assistance avec le Cabinet EFU pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est rappelé que la convention avec le Cabinet Nicot pour les avis concernant l'assainissement autonome a été reconduite au précédent conseil.

### Renouvellement de la taxe d'aménagement

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil municipal a institué la taxe d'aménagement qui s'est substituée à la Taxe Locale d'Équipement, au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal. Cette délibération ayant été prise pour une durée de 3 ans, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de la reconduire tacitement de plein droit annuellement.

### Autorisation d'urbanisme

L'adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD, présente les dossiers en cours :

**\* Déclaration Préalable**

- M. Mme FARAUT Patrick, Route des Petits Pierres pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. Mme FINGER Alexander, 156 Allée du Clos Bellevue pour la construction d'un abri de jardin.

**\* Certificat d'Urbanisme opérationnel**

- Indivision Carrier pour la construction de deux maisons d'habitation sur la Rippaz : avis négatif du fait que la surface des parcelles ne respecte pas l'article UC5 du POS qui requiert en zone NAc une surface minimum de 1200m<sup>2</sup> pour qu'un terrain soit constructible.

**Le Côteau de Menthonay**

Il est fait le point sur l'évolution du chantier de la Sa Mont-Blanc qui après bien du retard a enfin trouvé son rythme de croisière. Serge CHAMOT et Sébastien PACCARD participent aux réunions de chantier.

**ENVIRONNEMENT**

**Recherches géothermiques**

M. Emmanuel TISSOT indique qu'il s'est penché sur l'épineux dossier de recherches géothermiques porté par la société Géoforon filiale de Fonroche Géothermie. Ce sont 72 communes du département qui sont comprises dans le périmètre de la demande de recherches de gites géothermiques dits permis du Salève soit une surface de 497 km<sup>2</sup>. Les gites recherchés se situeraient à une profondeur comprise entre 3500 et 5500 m.

La Suisse voisine semble très intéressée par cette alternative de développement durable mais c'est l'Etat de Genève et ses services industriels qui portent le projet côté genevois. Du côté français il y a beaucoup plus de réticences de la part des élus locaux et des associations y compris environnementalistes car le projet est porté par des entreprises privées et que la phase de concertation semble négligée. Suite à un tour de table où les élus municipaux se montrent partagés et compte tenu des difficultés à bien appréhender les tenants et aboutissants, il est décidé de ne pas émettre d'avis au dossier d'enquête publique ; tout et un chacun pouvant faire part de ses observations individuelles au registre d'enquête.

**Schéma directeur de la randonnée sur le territoire du SMS**

M. Mickaël BAF COP informe l'assemblée que le Conseil Général de la Haute-Savoie propose que soit réalisé (actualisé) un schéma directeur de la randonnée.

Notre commune étant concernée par le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées (PDIPR), il est proposé de confier cette mission au Syndicat Mixte du Salève (SMS) auquel nous sommes adhérents.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement.

## **Projet de territoire du Plateau des Bornes**

M. Emmanuel TISSOT fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 16 octobre à Villy-le-Bouveret :

### Rappel historique

En 2011, 12 communes du plateau des Bornes se sont réunies pour échanger autour de la question de la gestion globale du territoire du plateau. Le caractère remarquable de ce territoire n'est plus à démontrer, tant en terme de patrimoine naturel (zones humides), que culturel (chasse, agriculture AOC, loisirs, qualité de vie, paysage...). La qualité de vie, les paysages et la biodiversité du plateau, apporte aux communes qui le composent, des retombées indirectes qui vont au-delà des simples limites géographiques du plateau (l'ensemble de la population des communes est à proximité de ces espaces de qualité exceptionnelle, et bénéficie de ces services naturels).

A l'issue de plusieurs réunions, une volonté commune de préserver et de valoriser ce patrimoine s'est exprimée à travers la signature d'une charte en 2012. 11 communes ont signé ce document qui s'articule autour de trois axes :

1. la préservation des espaces naturels remarquables
2. le maintien des paysages et de la nature ordinaire
3. la valorisation du patrimoine naturel et culturel

En 2013, une étude diagnostic écologique a été menée pour identifier les enjeux de préservation et proposer des objectifs ainsi que des actions à mener sur les trois axes du projet. Ce travail, préalable à l'élaboration d'un programme d'actions, a été validé lors de deux comités de pilotage en septembre et novembre 2013.

A l'issue de ces deux réunions, les communes se sont prononcées sur les actions qu'elles souhaiteraient voir chiffrer, de façon à estimer les coûts et définir un programme sur 5 ans. Une estimation grossière de chaque action a été faite début 2014.

### Rôle du Conseil Général 74 et du Syndicat Mixte du Salève et d'Asters

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil Général encourage et accompagne les collectivités à la mise en place de projet structurant à l'échelle de territoire cohérent d'un point de vue écologique.

Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie, travaille avec quelques communes du plateau (Arbusigny, Evires, Pers-Jussy et Menthonnex-en-Bornes) depuis 2006, sur la préservation et la restauration de marais.

Le Conservatoire est missionné par le CG74 pour accompagner les communes du plateau des Bornes pour l'émergence de ce projet structurant.

Le plateau des Bornes est découpé en plusieurs collectivités (communes et intercommunalités) dont aucune ne couvre l'intégralité du territoire. Ce contexte rend difficile la gestion politique et administrative du projet. La création d'un nouveau syndicat étant inconcevable dans le contexte actuel, les communes ont demandé au Syndicat Mixte du Salève de porter administrativement le projet. Ce dernier a accepté.

#### Fonctionnement administratif de la démarche

Chaque commune est libre de choisir les actions qu'elle souhaite mener. Aucune obligation n'est imposée.

Le projet prévoit deux types d'actions :

- Pour les **actions individuelles** (ne concernant qu'une commune) : le coût résiduel après subvention déduite sera à la charge de la commune concernée.
- Pour les **actions transversales** (concernant plusieurs ou l'ensemble des communes) : le coût résiduel après subvention déduite sera réparti sur les communes selon une clé de répartition basée sur la population ou sur les surfaces concernées par l'action (plan de circulation).

Le SMS, identifié comme porteur administratif, déposera les demandes de subvention, percevra les aides, payera les factures, et refacturera le reliquat aux communes concernées.

Les structures participant financièrement au projet sont (hormis les collectivités) : le CG74 et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

#### Actions concernant Menthonnex (ces actions sont issues du travail diagnostique de 2013)

Suite au diagnostic écologique de 2013, un ensemble d'actions transversales et individuelles a été proposé à chaque commune (voir document de synthèse du travail de diagnostic écologique réalisé ci-joint). Après échanges avec chaque référent, seules les actions intéressant la commune ont été chiffrées. Voici les actions qui ont retenu l'attention pour Menthonnex (ces actions sont potentielles. Elles restent à être validées par la Commune pour qu'une mise en œuvre ait lieu) :

- **Axe 1 Préservation des espaces naturels remarquables**

#### **Actions individuelles**

Gestion de zones humides remarquables (cf éléments descriptifs lors de la présentation) :

- Marais de La Croix (74ASTERS0212). Une notice de gestion existe déjà pour ce site identifié depuis 2006 comme étant d'intérêt (présence d'habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne Habitat, et de plusieurs espèces végétales protégées, dont une orchidée (liparis de Loesel). Les propriétaires du marais concerné par les travaux de gestion prévus ont signé des conventions de

gestion avec la commune en 2010. Les premières actions de gestion de végétation ont eu lieu également en 2010.

- Marais de Mouille Gonin (74ASTERS0209). Une notice de gestion existe également pour ce site remarquable (présence d'un papillon protégé (l'azuré des paluds), d'habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne Habitat, et de plusieurs espèces végétales protégées). Les premières conventions avec les propriétaires et les travaux de gestion de végétation ont également débuté en 2010.
- Marais de Mouille d'Arve (74ASTERS0210). Comme pour les deux précédents marais, une notice de gestion existe pour ce site remarquable (présence d'un papillon protégé (l'azuré des paluds), d'habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne Habitat, et de plusieurs espèces végétales protégées). Les premières conventions avec les propriétaires et les travaux de gestion de végétation ont également débuté en 2010.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre l'entretien de ces trois marais dans le cadre du projet Plateau des Bornes.

#### **Actions transversales :**

- Lutte contre la prolifération des espèces invasives (organisation d'une journée de formation à destination des agents communaux, sur l'identification et les moyens de lutte). Cette action, déjà financée par ailleurs, n'impliquera aucun coût financier direct pour les communes.
- Amélioration de la connaissance du fonctionnement des espaces naturels du plateau (fonctionnement hydraulique des zones humides et suivi des populations de maculinéa (papillon azurés des paluds et azurés de la sanguisorbe)). Ces actions seront réalisées dans le cadre du projet contrat corridor Salève-Voiron.

#### **• Axe 2 Maintien des paysages et de la nature ordinaire**

##### **Actions individuelles :**

Mise en valeur du plan d'eau de Mouille Marin avec la réfection du panneau signalitique et prolongement des barrières de sécurisation.

##### **Actions transversales :**

- Poursuite de l'enquête participative corridors en 2015 et 2016 (enquête ouverte à tous les habitants de la commune pour recenser les points de collision et d'écrasement de la faune)
- Réflexion multi acteurs autour de la fréquentation d'engins motorisés sur le plateau des Bornes, complémentaire à celle réalisée sur le Salève (Elaboration d'un Plan de circulation planifié sur deux ans : 2016-2017)

- **Axe 3 Valorisation du patrimoine naturel et culturel**

**Action individuelle :**

- Môm'en Nature (projet pédagogique avec les classes du plateau des Bornes pour faire découvrir aux élèves les richesses du patrimoine naturel et culturel du plateau, et favoriser l'échange entre les différentes écoles du plateau). Une première édition a été lancée en 2013, avec les écoles d'Arbusigny, Evires et Villy-le-Bouveret (cycle 3 : CE2, CM1, CM2)
- Elaboration d'un plan de sensibilisation pour l'aménagement du site de la Glacière en lien avec 3 autres sites (Mouille Marin, Marais du Chênet, Les Dronières...). Analyse du potentiel d'aménagement, des thèmes à développer, proposition du type d'aménagement à mettre en place + mise en œuvre de l'aménagement (exemple: construction et pose d'un panneau de sensibilisation, cheminement piéton...).

**Action transversales :**

- Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel du plateau (1/2 journée par an à partir de 2015)
- Organisation de la Journée des marais du plateau des Bornes (visite sur le terrain + conférence en salle sur un thème défini, 1/2 journée par an à partir de 2015)
- Réalisation d'un support itinérant de découverte du plateau (jeu ou exposition pour découvrir le plateau, qui a vocation à tourner entre les communes lors de manifestation ou autre évènement)
- Livret découverte du plateau (petite brochure de découverte du patrimoine du plateau avec des cartes d'itinéraires de promenade)

**Coût de ces opérations :**

Compte tenu des subventions récupérées auprès du conseil général et de l'agence de l'eau, le coût résiduel pour notre commune s'élèverait à environ 40.000 € sur les 5 ans à venir.

En conséquence, Il est proposé de constituer un groupe de travail piloté par Emmanuel TISSOT chargé de sélectionner et de valider les actions qui pourraient être réalisées sur notre commune tout en tenant compte des impératifs financiers.

## **VOIRIE ET RESEAUX, DECHETS**

### **Renouvellement du réseau d'eau potable entre le rond point des Petits Pierres et le réservoir de La Reculaz**

Les travaux avancent vite et l'adjoint chargé du suivi, Serge Chamot, souligne l'efficacité et le sérieux du groupement MITHIEUX-GAL, ainsi que les moyens humains et matériels déployés qui permettront si les conditions météorologiques sont favorables d'achever les travaux pour la fin de l'année.

Il faudra prévoir à la suite l'enrobage de la voirie dont une partie du marché a déjà été attribué dans le marché de la CCPC à l'entreprise Aravis Enrobage.

Le maire se propose de relancer la CCPC afin de mettre en œuvre, à la suite la tranche conditionnelle de chez Tracafond.

### **Réorganisation de la collecte des déchets sur les secteurs de La Reculaz, Sac de Vin, Tracafond et Chez Péguin**

La CCPC s'est engagée depuis quelques mois dans une réorganisation de la collecte des ordures ménagères et installe progressivement des containers de 5 m<sup>3</sup> enterrés ou semi-enterrés permettant de collecter une vingtaine de logements.

Compte tenu d'opportunités liées aux différents travaux d'aménagement, la commune a déjà pu profiter de l'installation de 8 de ces containers.

Une douzaine supplémentaires sont à prévoir pour couvrir l'ensemble du territoire communal.

Compte tenu des travaux de renouvellement du réseau d'eau, il est proposé de solliciter la CCPC afin d'optimiser et de rationaliser la collecte sur les secteurs de La Reculaz, Sac de Vin et Chez Péguin par l'installation de ce type de containers étant entendu que la commune prendra en charge les travaux de génie civil qui seraient confiés à l'entreprise Mithieux pour un montant de 5700 € HT.

### **Défense incendie**

Il est proposé de passer une convention avec le Gaec Bornavin afin d'utiliser si nécessaire la réserve incendie de la ferme (175 m<sup>3</sup>) moyennant l'installation aux frais de la commune d'une borne homologuée par le SDIS (coût : 5075.70 € HT), installée par l'entreprise Mithieux.

Le conseil municipal, après s'être félicité de cette opportunité négociée par le maire dans le cadre de l'agrandissement des bâtiments d'exploitation du Gaec Bornavin valide la proposition.

### **Voirie rurale**

De nombreux chemins ruraux ayant été fortement endommagés par les intempéries du premier semestre, il est proposé une programmation de travaux de réfection qui serait confiée à une entreprise spécialisée Bebert Vert (qui réalise ce type de travail pour les communes voisines). Il est proposé de développer l'installation de renvois d'eau afin de protéger la voirie du ruissellement des eaux pluviales. Le cantonnier sera chargé du curage des fossés.

## **RD 3**



Il est confirmé que les services de la voirie départementale vont prochainement effectuer des travaux au niveau du hameau de Chez Les Maîtres pour mieux canaliser le ruissellement des eaux pluviales en amont de la RD3.

L'entreprise Sobeca qui réalise les travaux de renforcement du réseau électrique au niveau du hameau de La Rippaz doit reprendre son chantier pour cause de défauts.

## **RD 27**

C'est l'entreprise Benedetti qui a été adjudicataire des travaux de recalibrage de la RD27 entre Les Petits Pierres et la limite d'Evires et de Groisy. C'est un chantier important, porté par le Conseil Général. Néanmoins, il est décidé que le maire, l'adjoint chargé de la voirie, Serge Chamot et Magali Steichen suivront de près la réalisation du projet. Dès cet automne, il est prévu que l'entreprise engage les travaux préparatoires (déboisement, déplacement de l'oratoire) mais le chantier de recalibrage démarrera après la fonte des neiges.

## **ZONE DE REMBLAIS**

L'assemblée est informée de la multiplication de demandes de création de zones de remblais. En effet, face au développement de gros chantiers les entreprises du BTP démarchent les agriculteurs et propriétaires locaux...

Il est fait état d'une demande de M. Eric Dubouchet, du Gaec de Labrizée qui est en négociation avec l'entreprise Barbaz (qui travaille pour le chantier du CEVA) pour la construction d'une zone de remblais de 3 hectares en aval du hameau de Chez Labrizée. Compte tenu de l'état de la RD3 et de la voirie en générale ainsi que des nuisances engendrées par un tel trafic, le conseil municipal craint de nombreuses réclamations de la population et émet un avis défavorable. Il est demandé au maire de limiter ce genre d'autorisations aux chantiers locaux et d'être attentif aux dégradations engendrées sur la voirie communale. En conséquence, il est décidé d'engager une réflexion sur la limitation du tonnage de la voirie et d'organiser une réunion de concertation avec les services de l'Etat et de la voirie départementale sur ce sujet.

## **RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

Le maire rappelle qu'en 2005 une convention entre la commune et Bouygues Télécom a été passée pour la pose d'un relai de téléphonie mobile « Devant les Pesses ». Cet organisme verse chaque année à la commune une redevance. Pour 2014 celle-ci s'élève à 3729,53 €.

En 2012 Bouygues Télécom a vendu à France Pylône Service une partie de ses infrastructures de diffusion radio et notamment le bail de l'antenne de Menthonnex.

Le maire informe que cette société vient de lui faire une demande d'achat de la parcelle où est implanté le pylône ce qui mettrait fin au bail donc au versement de la redevance. L'assemblée émet une fin de non recevoir d'autant plus que cet investisseur ne peut garantir l'installation d'autres opérateurs de téléphonie mobile sur ce site.

Le maire précise qu'il a relancé à plusieurs reprises, mais sans succès, l'implantation de l'opérateur Orange.

## **REFORME TERRITORIALE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les projets gouvernementaux sur l'organisation territoriale qui s'inscrivent dans un processus de suppression de collectivités de proximité tel que le Département.

Il informe qu'un mouvement de protestation piloté par l'association des maires ruraux est en marche et propose de s'y associer en affirmant le soutien de la municipalité de Menthonnex-en-Bornes au Conseil Général de la Haute-Savoie et à son maintien dans l'organisation territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, réaffirme

- \* son opposition ferme à la suppression du Conseil Général,
- \* son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents,
- \* le rôle essentiel du Conseil Général de la Haute-Savoie en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités,
- \* son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale,
- \* dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux,
- \* s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France,
- \* appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

## **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES ANCIENS**

Comme les années précédentes, les communes de Menthonnex et de Villy, s'associent pour la commémoration du 11 novembre et l'organisation du repas des anciens des deux villages qui est offert à toute personne de plus de 60 ans.

M. Olivier Chamot, l'adjoint en charge du patrimoine rappelle le déroulement des festivités :

- 10 H : dépôt de gerbe au monument aux morts de Villy
- 10 H 30 : office religieux à Menthonnex
- 11 H : cérémonie au monument aux morts de Menthonnex avec la participation des écoliers, des pompiers et de la brigade de gendarmerie.
- 12 H : vin d'honneur offert au Bistrot du village
- 12 H 30 : repas des anciens organisé à la salle polyvalente.

Jocelyne Borne, par ailleurs responsable du club des aînés, collaborera de près à l'organisation de cette traditionnelle manifestation.

Il est décidé de faire appel au traiteur local, Anthony Laboubé.

## **COMMUNICATION**

Mme Sandrine BOCHET informe qu'elle a participé à la réunion de la commission communication de la CCPC et fait un bref compte-rendu : planning communication, relookage de l'écho de l'interco, refonte du site internet de la CCPC, création d'un guide de l'habitant, réalisation d'une charte graphique, informations sur le panneau lumineux.

## **BATIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE**

Olivier Chamot Adjoint en charge des bâtiments communaux et du patrimoine résume les différentes activités qui ont eu lieu au sein de nos salles municipales. Celles-ci sont toujours très demandées tant par la vie associative que par les particuliers. Ceci n'est pas sans créer des soucis puisque la cantine utilise toujours ces mêmes locaux. Une solution est à l'étude afin de s'assurer que l'état de propreté de la salle lors des restitutions par les locataires soit conforme avec les exigences liées à l'activité de la cantine.

Mr Chamot rappelle également le travail important et bénévole qui est fait par Mr Bouverat, Docteur en Histoire et membre de la Salévienne concernant l'historique de la commune. Il sera fait état des dernières études et découvertes importantes à ce sujet dans le prochain bulletin municipal. Le livret « historique de la Commune de Menthonnex » disponible en mairie et sur le site internet sera également grandement complété, particulièrement concernant le château du Turchet et la zone de Chez les Maitres ; le passé de notre village étant plus riche que ce qui peut être imaginé jusqu'alors.

L'assemblée est également informée que la Salévienne organise les « dons de mémoire ». Madame Debize et Madame Cusin sont en charge de ce projet et une réunion d'information aura lieu le 31 janvier à 14h30 à Menthonnex (Villy le Bouveret se joindra). Il s'agit pour les plus anciens de partager leurs souvenirs oralement mais aussi avec leurs photographies, documents, etc Les enregistrements et copies des documents seront conservés par la Salévienne puis compilés afin de graver l'histoire des familles et des villages et ainsi ne pas perdre ses connaissances de façon irréversible.

## **DIVERS**

### **Incivilités et vandalisme**

Mme Rachel TERRY fait un bref compte rendu de la réunion proposée par l'association des maires, en présence du Procureur du Tribunal de Chambéry qui s'est tenue le 9 octobre et à laquelle elle a participé.

Cette réunion a traité plus particulièrement des zones de sécurité prioritaire et n'était pas vraiment adaptée aux communes rurales victimes d'incivilités.

Elle souligne que l'Etat entend plutôt prioriser ses aides sur les zones sensibles et qu'il revient à nos collectivités de s'organiser en conséquence...

Un débat s'engage alors sur une éventuelle installation de la vidéo surveillance.

En conclusion, le Maire rappelle l'importance de la journée du 11 novembre (commémoration et repas des aînés) et invite tous les élus qui le peuvent à se joindre à l'organisation de cette manifestation.

La séance est levée à 23 H 30

Secrétaire de séance  
Olivier CHAMOT

Le Maire  
Guy DEMOLIS